

COMPTE-RENDU SEANCE DU 6 AVRIL 2017

--==

Sont présents :

Christian LESCOULIÉ - François LAPEYRE - Isabelle BRIDOUX - Sylvain BASLY - Marie-Françoise COSTEDOAT -
- Jean- GALARDI - Jean-Jacques LARQUIER - Frédéric MARQUEBIELLE - Nicole DEMANUEL.

Excusés : Dolorès COURRAUD et Pascal RÉGIN.

Secrétaire de séance : Nicole DEMANUEL.

M. le Maire ouvre la séance à 20 H 45.

*

**

Aucune observation à formuler.

II - Délibérations :

A) Vote des taxes 2017 : le budget a été très difficile à boucler à cause, notamment, d'une diminution des aides de l'Etat et du Département de 6 000 € et une dépense nouvelle de 1 483 €.

M. le Maire propose donc une hausse des taxes de la façon suivante :

- * taxe d'habitation 5,75 % (au lieu des 5,45 % actuels) ;
- * taxe foncière sur le bâti 6,95 % (au lieu des 6,60 % actuels) ;
- * taxe foncière sur le non bâti 27,00 % (au lieu des 25,20 % actuels).

Délibération votée à l'unanimité.

B) Vote du budget primitif 2017 :

- * le prêt FCTVA consenti pour les travaux de l'école (soit 24 400 €) devra être remboursé en fin d'année. La TVA sera récupérée en 2018 ;
- * la section investissement sera réduite de 20 000 € notamment sur le poste "voirie" ;
- * après étude des comptes, les responsables des associations comprennent nos difficultés pour élaborer le budget. Avec leurs accords, elles ne seront pas subventionnées cette année ;
- * un montant de 1 483 € est à verser par les communes à la Communauté de Communes des Luys en Béarn dans le cadre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Cette dépense n'existait pas avec la Communauté de Communes d'Arzacq.

Bilan budgétaire :

* fonctionnement :

⇒ dépenses 171 796 €

⇒ recettes 171 796 €

* investissement :

⇒ dépenses 76 780 €

⇒ recettes 76 780 €.

Budget équilibré : délibération votée à l'unanimité.

III - Divers :

Compte-rendu de la réunion de la Communauté de Communes des Luys en Béarn du 23/03/2017 (François Lapeyre) :

- * 48 délibérations ont été votées ;
- * intervention de Jean-Léon Condéranne concernant un article paru dans la presse sur la qualité de l'eau. Il informe l'assemblée que les analyses sont parfaites ;

* arènes d'Arzacq : Jean-Pierre Mimiague, Président de la Com. Com. des Luys en Béarn, décide de mettre fin à la gratuité de l'utilisation de ces arènes. Désormais, les associations devront s'acquitter d'une location dont le montant sera fixé par la commission en voie de création.

Mise en place du dispositif du paiement pour les repas de la cantine et la garderie :

- * Isabelle Bridoux rappelle, qu'à partir du 1^{er} avril, le paiement se fera désormais en espèces, par chèque bancaire, par prélèvement automatique ou par carte bleue (site Internet). Ces paiements seront exclusivement gérés par le Trésor Public ;
- * un point sera fait pour les familles qui ont payé des repas et la garderie en avance. Le montant sera déduit de la somme due au titre du mois d'avril ;
- * tous les parents ont retourné l'accusé réception du nouveau règlement de paiement ;
- * un point sur ce nouveau dispositif sera fait en fin d'année scolaire ;
- * le personnel a été informé de ce nouveau dispositif, ainsi que les représentants des parents d'élèves.

Mise en place du logiciel "Fluo" (facturation) :

- * une formation sera dispensée à Cathy Marquebielle par l'APGL et un paramétrage de son ordinateur sera effectué.

PLUi : mise en place sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes d'Arzacq (CCLB) :

- * suite à une réunion avec M. Moulié, Vice Président de la CCLB, et M. Beurienne, responsable du pôle urbanisme à la CCLB, les élus de l'ancien canton d'Arzacq ont décidé la réalisation d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire) dont l'étude sera financée par la CCLB, mais qui ne sera pas inclus dans celui de la CCLB ;
- * le PLU de Poms (ancien) sera inclus dans celui de la CCLB.

SDEPA : compte-rendu de la réunion avec M. Péfontan sur le bilan de la consommation énergétique :

- * le prix de l'électricité augmente, mais la consommation a diminué : la Mairie de Vignes a réalisé une économie de 10 à 12 % sur l'électricité et le gaz, grâce notamment au remplacement de la chaudière de l'école.

Liste électorale :

- * certaines cartes électorales n'ont pu être distribuées faute d'une adresse précise. M. le Maire demande aux adjoints de remettre ces cartes à leur titulaire le jour des élections.

Reprofilage du chemin du Cluchet :

- * le chemin, qui a été endommagé par les véhicules du rallye d'Arzacq, nécessite le passage d'une niveleuse. L'association organisatrice se charge de la remise en état de ce chemin.

Travaux à terminer :

- * chape sous l'escalier et carrelage dans la cantine.
- * détecteur de mouvement situé à la sortie de l'église à réparer : Régis devrait passer vendredi 7 avril ;
- * il faut prévoir le curage du fossé situé en bas de la propriété Loungy.

Associations :

- * le club de pétanque redémarre ses activités.

M. le Maire lève la séance à 23 H 00.

Vu le Maire

